



# PLUTÔT MUTIN QUE MATON !

## PROCÈS DE " VIVE LES MUTINS ! "

15 mars 2005 13h30\_Paris\_Palais de Justice\_M° Cité\_Tribunal Correctionnel (17° ch.)

**Le site internet *Vive les Mutins !* (<http://vivelesmutins.freesevers.com>) a été créé pour diffuser la parole des prisonniers en lutte. L'Administration pénitentiaire ne le supporte pas, et le lui reproche... devant la "justice" !**

**OUI, LES PRISONNIÈRES ONT RAISON DE SE RÉVOLTER !  
OUI, IL Y A DES VIOLENCES DE MATONS À L'ENCONTRE DE PRISONNIÈRES !**

Notre camarade est inculpée d'avoir, par le biais du site " Vive les mutins ! " :

- « provoqué à la commission de dégradations volontaires dangereuses pour les personnes (...) en proposant à des lecteurs de soutenir un club dont le but est d'amener le chaos en incendiant les établissements pénitentiaires »,
- « porté des allégations ou imputations de faits portant atteinte à l'honneur et à la considération de l'Administration pénitentiaire, administration publique, en tenant les propos (qui) tendent à imputer aux équipes de l'Administration pénitentiaire de commettre des actes de violences caractérisés et de laisser mourir les détenus ».

**SOYONS PRÉSENTS À CETTE AUDIENCE ! ILS JUGENT NOTRE CAMARADE ?  
FAISONS LE PROCÈS DE LA PRISON ET DE LA SOCIÉTÉ CARCÉRALE !**